

## REPUBLIQUE FRANCAISE

Liberté - Egalité - Fraternité

### ARRETE DU MAIRE

Le Maire d'ISBERGUES,

VU la demande de Monsieur JOSSIEN Jean,

Président du club d'échecs de l'amicale laïque de Molinghem « la tour infernale », domicilié à ISBERGUES, 70 rue aux Aulnes, sollicitant l'autorisation d'ouverture temporaire d'un débit de boissons des 1<sup>er</sup> et 3<sup>ème</sup> groupes, le dimanche 16 avril 2023 de 9 h à 19 heures à la salle Charles Cattez.

Vu l'arrêté de M. le Préfet, sur la police des lieux publics, pris en application de l'art. L 49 du code des débits de boissons ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'art. L 48 du code des débits de boissons.

Agrément : 62SP01-1684 du 15 mars 2001

#### **OBJET :**

**Autorisation d'ouverture  
d'un débit de boissons temporaire  
des 1<sup>er</sup> et 3<sup>ème</sup> groupes.**

#### **A R R E T E**

Article 1<sup>er</sup> : Monsieur JOSSIEN Jean, Président du club d'échecs de l'amicale laïque de Molinghem « la tour infernale » est autorisé à ouvrir un débit de boissons temporaire des 1<sup>er</sup> et 3<sup>ème</sup> groupes à l'occasion d'un tournoi open d'échecs qui se déroulera à ISBERGUES, salle Charles Cattez, le dimanche 16 avril 2023 de 9 heures à 19 heures.

A charge pour lui de se conformer à toutes les prescriptions locales et réglementaires relatives à la tenue et à la police des débits de boissons.

Fait à ISBERGUES, le douze avril deux mil vingt-trois.

Le Maire,  
